



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP

**Réunion thématique « le temps du chantier »
Le Havre, le 14 mai 2013**

Commission particulière du débat public

- Olivier GUERIN, président
- Alain CAPMAS
- Joëlle FODOR-ESKENAZI
- Dominique PLANCHON
- Jean-Paul ESCANDE

Maîtrise d'ouvrage

- Damien LEVECQUE, coordinateur de projet, EDF EN
- Bertrand ALLANIC, directeur de projet, EDF EN
- Emmanuel CHANFREAU, directeur technique, EDF EN
- Frédérique RICHARD, responsable d'achat énergie maritime, EDF EN
- Marielle PARMENTIER, responsable ressources humaines EDF EN

Intervenants

- Nicolas SERRIE (ALSTOM)
- Gérard MERCHER, directeur général de Havre Développement
- Bertrand DUBOYS FRESNEY, président de la CCI Fécamp-Bolbec
- Éric MASSON, animateur énergies renouvelables à la CCI littoral normand picard
- Christophe COURCOUX, directeur de l'association "Inter Actif, Actif Insertion"

(Début de la réunion à 19h40)

Olivier GUERIN, président de la CPDP, ouvre la réunion et cède la parole à Jean-Baptiste GASTINNE, adjoint au maire du Havre, pour un mot d'introduction.

Jean-Baptiste GASTINNE rappelle les ambitions de la ville du Havre en matière d'éolien et les retombées de ces ambitions en termes d'emplois. Il explique que Le Havre se situe à la confluence de plusieurs projets éoliens, notamment au sud du territoire et au large des côtes britanniques.

Présentation du débat public

Alain CAPMAS, membre de la CPDP, présente le déroulement de la réunion, qui s'inscrit dans la procédure du débat public. Prévu du 20 mars 2013 au 20 juillet 2013, le débat public porte sur l'opportunité du projet de parc éolien en mer de Fécamp, ses objectifs et ses grandes caractéristiques. Alain CAPMAS rappelle que la CPDP, indépendante et neutre, permet à tout un chacun de s'informer sur le projet et de poser des questions. Le rôle de la CPDP est d'organiser le débat public et d'y garantir la transparence de l'information, l'équivalence d'expression et de participation, et le caractère argumenté des avis exprimés. Alain CAPMAS décline les modalités de participation du public à travers les avis, contributions et cahiers d'acteur. Le débat public fera l'objet d'un compte-rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la Commission Nationale du Débat Public). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Présentation du projet

Bertrand ALLANIC présente les acteurs du projet : EDF EN, DONG Energy, et wpd Offshore. Ce consortium, sélectionné en avril 2012 par l'État à l'issue d'un appel d'offres, est associé à ALSTOM, pour la construction des éoliennes. Bertrand ALLANIC présente ensuite les caractéristiques du parc, constitué de 83 éoliennes d'une puissance totale de 498 mégawatts, situé à 13 km au large des côtes de Fécamp. Le projet a été établi en concertation avec les acteurs du tourisme, les représentants des



usagers de la mer, notamment de la pêche, et les élus ; la mise en service du parc est prévue pour l'année 2018.

D'un coût total de 2 milliards d'euros, le projet prévoit la construction de 4 usines par ALSTOM (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg) et doit générer la création de 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects en France. Un centre d'ingénierie et de recherche sera créé en région nantaise. Au Havre, la fabrication des fondations gravitaires mobilisera 600 emplois, tandis que l'assemblage des éoliennes générera 200 emplois pour une durée de 2 ans. La maintenance, assurée à Fécamp, représentera une centaine d'emplois pour toute la durée d'exploitation du projet, soit 25 ans.

Diffusion d'un film de présentation du projet (5 minutes)

Questions de la salle

Laurent SAUTER (ancien professeur de l'école de la marine marchande) évoque les problématiques de pannes de navires, susceptibles de dériver et de heurter les éoliennes du parc. Il demande si des possibilités de remorquage ont été prévues par le maître d'ouvrage.

Olivier GUERIN explique que ces questions relèvent du pouvoir de décision de la préfecture maritime. Une présentation sera faite à Fécamp lors de la réunion du 4 juin.

Patrick DOMENGET (enseignant) demande si les enseignements de l'atelier du 2 avril, relatif aux emplois générés par le projet, aux qualifications et aux formations requises, ont été tirés par le maître d'ouvrage.

Olivier GUERIN lui répond que les enseignements des différentes réunions organisées par la CPDP, notamment de l'atelier des collégiens et lycéens, qui fut une première dans un débat public, n'ont pas encore été tirés ; ils feront l'objet de son compte-rendu final.

Théodore TRUBERT revient sur le coût global de l'opération de 2 milliards d'euros et demande ce que couvre exactement ce montant. Il interroge également le maître d'ouvrage sur la date de mobilisation des fonds.

Bertrand ALLANIC lui répond que l'investissement de 2 milliards d'euros représente l'ensemble des dépenses de démarrage, de développement et de construction. Damien LEVECQUE précise que l'investissement intègre également le coût du raccordement électrique et des infrastructures portuaires. La décision d'investissement est prévue pour 2015.

Guillaume BLAVETTE (enseignant, membre du collectif STOP EPR) rappelle qu'un projet parallèle à celui du maître d'ouvrage avait été proposé, pour un coût de 1,5 milliard d'euros pour 700 mégawatts. Il s'interroge donc sur le montant du projet actuel, de 2 milliards d'euros pour 498 mégawatts, et demande si l'écart de coût ne découle pas du choix de l'éolienne Haliade 150, qui est encore à l'état de prototype, alors qu'il existe déjà des machines efficaces. Il explique ensuite que le groupe EDF propose un projet qui sera financé par un tarif d'achat à la charge des usagers de l'électricité en France. Pour Guillaume BLAVETTE, il serait plus pertinent de construire des machines au Havre, en vue de l'installation d'un parc éolien à moindre coût pour sortir du nucléaire.

Bertrand ALLANIC rappelle que le projet a fait l'objet d'une compétition et a été retenu, ce qui prouve sa compétitivité. Il précise que la compétitivité d'un projet dépend à la fois des coûts d'installation et d'exploitation, et des caractéristiques du site. À Fécamp, s'avère nécessaire la construction de fondations imposantes.

Intervention d'Emmanuel CHANFREAU sur le temps du chantier

Emmanuel CHANFREAU, s'appuyant sur un film et une série de visuels, présente le détail de la construction des fondations d'un projet similaire à celui de Fécamp, réalisé à Ostende, en Belgique, et nécessitant des fondations gravitaires en béton.

- installation du ballast, lestage,
- connexion entre l'éolienne et la GBS (*Gravity Based Structure* - fondation gravitaire),



- réalisation d'un nouveau quai,
- réalisation de campagnes géotechniques et préparation éventuelle du sol pour offrir une meilleure assise aux GBS,
- roulement des GBS et reprise par un navire-grue,
- remplissage de la GBS,
- chargement des composants de l'éolienne (nacelles, pâles, tours),
- assemblage des éoliennes,
- raccordement des câbles inter-éoliens et raccordement au réseau.

Emmanuel CHANFREAU revient ensuite au projet fécampois et explique que les fondations seront réalisées au Havre, sur le quai de Bougainville. Ces fondations seront stockées à terre ou temporairement dans la darse de l'Océan. S'agissant des composants des éoliennes (75 m pour les pales, 400 tonnes pour la nacelle), ils seront acheminés depuis Saint-Nazaire et Cherbourg par barge. Une sous-station, de 2500 tonnes, sera également construite à terre et amenée en mer. Emmanuel CHANFREAU évoque ensuite les différentes techniques de pose et d'ensouillage des câbles, par *jettin*, charrue ou trancheuse. Il précise que si l'ensouillage est impossible, les câbles pourront être protégés par des coquilles, des rochers ou des « matelas » en béton.

Questions de la salle

Annie LEROY (Écologie pour Le Havre) revient sur les fondations gravitaires creuses, qui devront être remplies ; elle demande où sera prélevée la matière première de remplissage et ce qu'il adviendra de cette matière à la fin de l'exploitation du chantier.

Emmanuel CHANFREAU lui répond que la matière première n'a pas encore été définie. Il peut s'agir de sable ou de matériaux plus pondéreux. Le sable pourra être prélevé en mer, par exemple celui qui aura été extrait pour faire place aux fondations ; des exploitations de gravier en mer relativement proches du chantier pourront également fournir les matériaux pondéreux. Quoi qu'il en soit, les volumes ne sont pas très importants. Concernant les opérations de retrait de la matière première, Emmanuel CHANFREAU explique que, si l'option du sable est initialement retenue, de l'eau sera injectée dans la fondation afin que le sable puisse être pompé et ramené au port.

Patrick DOMENGET demande s'il est possible que la ville du Havre, dont l'esthétique est liée au béton, conserve des traces du chantier, par exemple une fondation sur le port. Il s'interroge ensuite sur l'usure du béton que peut causer l'air marin. Patrick DOMENGET évoque enfin la présence de structures en béton anciennes sous les quais de la ville : la rénovation nécessaire des quais ne pourrait-elle être l'occasion d'une valorisation de ces structures.

Emmanuel CHANFREAU indique qu'une fondation est une trop grosse structure pour être laissée en place mais que des maquettes pourront conserver des traces du chantier. Concernant l'usure du béton, il explique que le maître d'ouvrage est soumis à des garanties et à des normes de tenue sur la durée. S'agissant des structures de béton sous les quais, Emmanuel CHANFREAU indique ne pas pouvoir répondre.

Éric MONNIER (NE4, société spécialisée dans la protection cathodique) explique que la protection cathodique est utilisée pour les ouvrages en béton dans le secteur du pétrole offshore. Il demande si ce type de protection a été envisagé par le maître d'ouvrage.

Emmanuel CHANFREAU acquiesce : la protection cathodique sera pour partie utilisée pour protéger les fondations.

Présentation des opérations réalisées par ALSTOM sur le port du Havre

Nicolas SERRIE explique que les composants des éoliennes seront acheminés depuis Cherbourg et Saint-Nazaire par voie maritime, déchargés puis stockés sur le port du Havre ; ils seront ensuite chargés sur des navires d'installation. Nicolas SERRIE présente ensuite les opérations de pré-assemblage des éoliennes, dont certaines seront réalisées à quai. Il diffuse une vidéo de l'installation de la première éolienne assemblée par ALSTOM à terre. Il précise qu'une grande partie des composants de l'éolienne Haliade 150 sera sous-traitée. Trois entreprises normandes ont été



rencontrées à cet effet et le travail d'identification des entreprises se poursuit. Nicolas SERRIE ajoute que les démarches seront lancées par ALSTOM auprès de ces entreprises lorsque les usines seront opérationnelles : à la fin de l'année 2014 pour l'usine de Saint-Nazaire et à la fin de l'année 2015 pour l'usine de Cherbourg.

Questions de la salle

Guillaume BLAVETTE ironise sur les tests des éoliennes offshore effectués à terre. Il interroge ensuite le maître d'ouvrage sur le bilan carbone du transport des composants de l'éolienne, puis demande quels sont les engagements concrets d'ALSTOM pour créer de l'emploi local, favoriser la transition énergétique et développer une nouvelle économie.

Damien LEVECQUE rappelle que le bilan carbone de l'ensemble du projet est disponible sur le site internet du débat public et précise que les modalités de transport ont été prises en considération pour l'établissement de ce bilan carbone, réalisé selon les méthodes ADEME. Il présente les grandes lignes de ce bilan : 14 g de CO₂ par kilowattheure produit pour l'éolien offshore, contre 365 g de CO₂ par kilowattheure produit pour les cycles combinés à gaz naturel, et 800 g à 1000 g de CO₂ par kilowattheure produit pour les centrales à charbon.

Charlotte LAMETH (étudiante) témoigne de sa circonspection vis-à-vis du fait qu'ALSTOM va développer quatre usines de construction des composants des éoliennes et, dans le même temps, sous-traiter en grande partie la fabrication de ces composants.

Nicolas SERRIE indique qu'ALSTOM n'a pas prétention à être le leader mondial de l'éolien offshore (actuellement SIEMENS). Il ajoute que la filière française est moins avancée que les filières allemandes et danoises. Partant de ce constat, ALSTOM procède à des tests, à terre, avant de mettre ses machines en production. Nicolas SERRIE indique ensuite que la constitution d'une filière implique une procédure de sélection des sous-traitants. Cette démarche, d'envergure nationale, a commencé dans les territoires où les usines seront implantées.

Présentation de la sous-traitance

Frédérique RICHARD (responsable d'achat énergie maritime, EDF EN) décline les différentes phases de contractualisation du projet, depuis la fabrication des fondations jusqu'à l'exploitation et la maintenance, en passant par l'installation de la sous-station électrique en mer. Elle précise que la sous-traitance sera assurée par des fournisseurs de rang 1, en lien direct avec le maître d'ouvrage, puis par une chaîne de sous-traitants collaborant les uns avec les autres (pour les fournitures de ferrailage, par exemple). Frédérique RICHARD explique qu'un e-mail générique a été mis en place pour que les entreprises s'identifient. Cet e-mail constitue une première étape d'identification et de mise en relation des entreprises avec le maître d'ouvrage, qui bénéficie en outre du support des CCI, des agences de développement et des réseaux d'entreprise des territoires locaux.

Une fois cette phase d'identification réalisée, le maître d'ouvrage mettra en œuvre une procédure de consultation. Frédérique RICHARD précise que le maître d'ouvrage sera peut-être soumis à l'obligation d'émettre certains appels d'offres au niveau européen. Elle explique ensuite que les entreprises sous-traitantes devront justifier de chiffres d'affaires en adéquation avec le montant estimé des projets, ou se regrouper. Les contrats passés avec ces entreprises seront de droit français, mais la langue de travail sera l'anglais. Un accompagnement des entreprises locales sera mis en place à cet effet. Les entreprises sous-traitantes devront justifier :

- de références conformes aux exigences du secteur de l'éolien en mer (dans les secteurs comparables du nucléaire, de l'aéronautique et du pétrole / gaz),
- de requis relatifs à la qualité, la sécurité et l'environnement (certification QSE).

Frédérique RICHARD ajoute que des rencontres entre le maître d'ouvrage et les entreprises sont organisées de façon régulière et conclut son intervention sur les opportunités internationales qui se dessineront pour le développement de la filière.

Interventions de Bertrand DUBOYS FRESNEY, président de la CCI Fécamp-Bolbec, et Éric MASSON, animateur Énergies renouvelables à la CCI littoral normand-picard



Bertrand DUBOYS FRESNEY rappelle que la Normandie constitue la première région de France en matière d'énergie. Il présente les différents atouts du territoire et ses différentes filières, qui représentent 25 000 emplois et 17 000 établissements. L'objectif des CCI est de favoriser la création de parcs éoliens sur le territoire, de faciliter l'implantation d'activités industrielles liées au secteur de l'énergie et d'organiser des rencontres entre entreprises et donneurs d'ordre. Bertrand DUBOYS FRESNEY présente ensuite une série de diapositives illustrant la mission confiée par la région et par l'État aux CCI du territoire, qui travailleront en partenariat, grâce à un outil informatique de liaison et de communication. À ce jour, 500 entreprises du réseau (dont 74 % sont d'origine normande) ont témoigné leur intérêt pour le projet. Plusieurs rencontres *B to B* ont également été organisées, et 1000 entreprises ont été rencontrées ou informées du projet. Bertrand DUBOYS FRESNEY précise l'origine géographique des entreprises, avec 47 % d'entreprises hautes normandes et 27 % d'entreprises basses normandes.

Éric MASSON présente le tissu industriel et la base « Vigie Business » :

- 80 % des sociétés sont des PME et PMI,
- 40 % des sociétés de Haute-Normandie comptent moins de 50 salariés,
- la moitié des entreprises de la base appartiennent à des groupements,
- la moitié des entreprises travaillent déjà sur des marchés internationaux,
- 70 % des entreprises ont une certification QSE.

Éric MASSON présente ensuite divers exemples d'implication d'entreprises locales, puis indique que des déplacements d'entreprises sont prévus pour visiter l'éolienne du Carnet et le hall de montage de Saint-Nazaire. Concernant la démarche d'accompagnement des entreprises, Éric MASSON indique que la CCI travaille avec le syndicat des énergies renouvelables sur un dispositif national de soutien aux entreprises qui souhaitent se développer dans le domaine éolien.

Questions et interventions de la salle

Michel COLETTA (Europe Écologie les Verts) émet un avis positif sur le projet de parc éolien offshore, mais déplore dans le même temps le déficit démocratique français en matière de débat sur l'énergie. Il rappelle qu'un projet éolien n'a pas abouti en 2003 faute d'avoir été porté par les décideurs politiques et économiques de l'époque. À partir de cet exemple, Michel COLETTA souhaite dénoncer l'absence de vision prospective des décideurs vis-à-vis des nouvelles filières et des emplois qu'elles représentent.

Vincent MALO (enseignement agricole public de Seine-Maritime) s'enquiert du coût de revient de l'électricité produite par le parc éolien et interroge le maître d'ouvrage sur les autres modes de production d'énergie.

Damien LEVECQUE lui répond que le prix moyen des quatre projets retenus est de 202 euros par mégawattheure produit. En comparaison, le nucléaire est estimé à 50 euros du mégawattheure, tandis que les moyens de production thermiques sont estimés à 75 euros du mégawattheure. L'éolien terrestre se situe à 80 euros par mégawattheure et le solaire est compris entre 200 euros et 400 euros du mégawattheure. Le coût de l'éolien en mer provient du ministère de l'Énergie. Damien LEVECQUE précise que le prix d'achat moyen pour les particuliers est de 13 centimes d'euro par mégawattheure. Ce prix inclut les coûts de production, de transport, de distribution et les taxes.

Sylvie BARBIER affirme, comme elle l'a fait à la précédente réunion, que le coût du nucléaire avancé par Damien LEVECQUE doit être sensiblement révisé à la hausse, car actuellement il ne tient pas compte du coût du démantèlement des centrales nucléaires. Elle ajoute que le nucléaire implique 100 % d'importation et que l'uranium produit nous est aujourd'hui disputé par d'autres. Sylvie BARBIER rappelle ensuite que la source d'énergie la plus importante est l'énergie qui est économisée. Elle revient ensuite sur la question de l'aménagement des quais en vue du stockage des composants, notamment des nacelles : elle demande si un endroit précis a d'ores et déjà été envisagé. Sylvie BARBIER demande si les équipements de levage et les navires utilisés pour le transport seront construits en France et préconise la constitution d'une filière française complète. Enfin, elle interroge le maître d'ouvrage sur l'installation de la station électrique en mer.

Emmanuel CHANFREAU indique qu'en l'état actuel des études il est difficile de déterminer les mises à niveau nécessaires des infrastructures, notamment des quais, et le lieu de stockage des nacelles. Il



précise que le stockage tampon des autres composants sera effectué à terre ou dans la darse de l'Océan. Le stockage est rendu nécessaire par la volonté de concentrer le travail d'installation sur la période estivale pour profiter des meilleures conditions météorologiques. Concernant la sous-station électrique, rien n'est encore techniquement défini : jacket ? GBS ? S'agissant des engins de levage et des navires, très spécialisés, Emmanuel CHANFREAU indique que des études sont actuellement menées en France, que le chantier STX, par exemple, cherche actuellement à diversifier ses activités dans l'éolien, mais que rien n'est encore précis.

Aurélié GAFFET (Le Havre Développement) demande si des rencontres sont envisagées avec les sociétés de prestations de services (informatique, bureau d'études...).

Emmanuel CHANFREAU lui répond que la définition de certaines prestations de services dans le domaine de l'ingénierie est en cours, mais qu'il est encore tôt pour organiser des rencontres, dans la mesure où la faisabilité technique du projet (fin de levée des risques) aura lieu en octobre 2013. Nicolas SERRIE précise qu'ALSTOM a rencontré des entreprises de services. Il ajoute qu'une étude avec l'ISEL a été réalisée pour l'organisation du hub logistique du Havre.

Emplois et insertion

Marielle PARMENTIER (ressources humaines EDF EN) rappelle que la construction des fondations générera 600 emplois et l'assemblage des éoliennes 200 emplois pour la durée du chantier. La filière industrielle créée par les projets générera également:

- 1000 emplois directs et 4000 indirects pour la fabrication des composants produits par les usines ALSTOM sur les sites de Saint-Nazaire et de Cherbourg,
- 100 emplois pour la maintenance à Fécamp.

Marielle PARMENTIER évoque ensuite les différentes catégories d'emplois recherchés pour les trois phases du chantier :

- la phase de construction des fondations avec des travailleurs de chantier,
- la phase de transport et d'acheminement, avec des emplois plus spécialisés : grutiers, ensouilleurs...,
- la phase de maintenance, avec des emplois également spécialisés : surveillance, maintenance, technique...

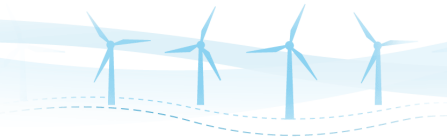
Les principaux emplois d'insertion seront proposés lors de la phase de construction des fondations et lors de la phase de maintenance. Marielle PARMENTIER décline ensuite les modalités d'insertion des publics visés et les objectifs en matière d'embauche ou d'accroissement des compétences. Elle explique que des parcours d'insertion seront mis en œuvre et conjugués à un accompagnement social et professionnel des personnes et rappelle que le maître d'ouvrage s'est engagé sur 5 % des volumes d'heures travaillées dédiés à l'insertion. Marielle PARMENTIER ajoute que le maître d'ouvrage collabore avec une commission emploi/formation pour repérer et préparer les publics. Il s'est également engagé à demander aux sous-traitants d'intégrer une clause sociale d'insertion à leurs marchés. Un chargé de mission RH accompagnera la mise en œuvre de cette clause.

Intervention de Gérard MERCHER (Le Havre Développement)

Gérard MERCHER explique que le projet de parc éolien permettra de développer des compétences susceptibles d'être valorisées à long terme. Il rappelle que les besoins dans le domaine de l'éolien iront croissant, avec près de 60 000 mégawatts prévus en Europe de l'Ouest d'ici à 2030. Pour Gérard MERCHER, ces projets induiront, au fur et à mesure de leur développement, des baisses de coût d'exploitation.

Gérard MERCHER présente ensuite une carte des zones favorables au développement de l'éolien, avec un focus sur la Manche, puis les objectifs de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne en matière d'éolien. Ces objectifs pourraient favoriser l'exportation des nouveaux savoir-faire, dans le cadre d'appels d'offres européens. Il précise que ces savoir-faire seront transposables à d'autres domaines de l'énergie marine, comme celui des hydroliennes, qui utilisera également des fondations gravitaires. Gérard MERCHER conclut son intervention sur la volonté de Havre Développement de promouvoir au Havre un pôle d'excellence pour le béton en milieu marin, et de constituer des « fondations-récifs » favorables à la biodiversité.

Intervention de Christophe COURCOUX directeur de l'association "Inter Actif, Actif Insertion"



Christophe COURCOUX revient sur l'insertion et l'accès à l'emploi, en insistant notamment sur la levée des freins à la mobilité. Il évoque ensuite la nécessité d'identifier les publics fiables et qualifiés techniquement, précisant que plus l'identification des besoins et des habilitations spécifiques est réalisée en amont, plus les dispositifs d'insertion et de formation en partenariat seront efficaces. Christophe COURCOUX présente ensuite l'action des ETTI, qui, positionnées sur de petits volumes d'insertion, prennent en charge l'insertion depuis le contrat de travail jusqu'à la fin de mission, et travaillent sur les risques afférents aux différents métiers.

Questions et interventions de la salle

Marine CHESSA (étudiante) interroge le maître d'ouvrage sur les dispositifs de formation en alternance et sur les débouchés ouverts aux étudiants issus des écoles d'ingénieurs.

Marielle PARMENTIER indique que les dispositifs de formation seront essentiellement proposés aux publics prioritaires. Emmanuel CHANFREAU précise de son côté que de nombreuses possibilités sont offertes aux étudiants issus des écoles d'ingénieur.

Guillaume BLAVETTE observe que les élèves recherchent essentiellement des formations en alternance. Il estime que les offres de formation actuelles sont insuffisantes sur le territoire, puis demande dans quelle mesure le projet peut répondre à la demande de mobilité sociale des étudiants de la région. Guillaume BLAVETTE revient ensuite sur les zones de développement de projets éoliens, essentiellement situées en mer du Nord, et témoigne de son incompréhension vis-à-vis de l'implantation d'une usine à Nantes. Il déplore une nouvelle fois l'absence de prospective industrielle, qui doit s'orienter à l'échelle de l'Europe et non rester cantonnée en France.

Sylvie BARBIER revient sur la création d'une filière de béton en milieu marin évoquée par Gérard MERCHER et souligne que le développement de cette filière, s'il est souhaitable, ne doit pas conduire à l'altération des milieux. Elle illustre son propos par l'évocation du développement de la filière d'extraction de granulats en mer, qui bénéficie d'extensions d'autorisations d'exploitation et suscite des inquiétudes, parmi les pêcheurs notamment, vis-à-vis des ressources halieutiques. Pour Sylvie BARBIER, les solutions de recyclage de sédiments gagneraient à être développées afin de réduire la pression sur les milieux naturels, évoquant, par exemple, les rejets dans la région d'Octeville

Patrick DOMENGET interroge le maître d'ouvrage et la CPDP sur la diffusion future des informations relatives à l'insertion et à la formation professionnelle.

Olivier GUERIN explique que le rôle de la CPDP se limite à l'organisation du débat public. Damien LEVEQUE rappelle de son côté le caractère concerté de ce projet et explique qu'en cas de poursuite du projet le maître d'ouvrage se tiendra à sa politique de concertation et de diffusion de l'information.

Jean-Luc DRON revient sur les emplois prévus à Fécamp pour l'exploitation et la maintenance du parc et demande le détail de la proportion de CDD et de CDI. Il demande ensuite si la filière de production d'électricité intégrera la branche des industries électriques et gazières. Il interroge le maître d'ouvrage sur la nature de la convention collective susceptible d'être proposée aux salariés de cette branche.

Marielle PARMENTIER indique en premier lieu que la centaine d'emplois envisagée pour la maintenance à Fécamp est constituée de CDI. Concernant le statut des salariés de la filière, elle explique qu'il est encore trop tôt pour répondre.

Patrick DOMENGET souligne le rôle moteur du Havre et de la Normandie par rapport à ce projet. Il évoque ensuite l'évolution de l'opinion publique vis-à-vis des filières industrielles et les nouvelles orientations d'enseignement (du secondaire, notamment) qui incluent la dimension de développement durable aux filières industrielles. Pour Patrick DOMENGET, ces filières s'adaptent aujourd'hui plus qu'elles ne planifient. À son sens, le projet de parc éolien offshore doit continuer d'apporter une perspective concrète de conjugaison des dimensions industrielles et environnementales dans un objectif de développement économique.



(Clôture de la réunion à 22 h 20)